



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DES DÉCHETS

**Aux membres du comité du SIDE C**

Diekirch, le 13 juin 2022

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

En vertu de l'article 14 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, veuillez recevoir ci-après pour information l'ordre du jour de la prochaine assemblée du Comité du SIDE C qui se tiendra en séance publique le 27 juin 2022 à 17.30 hrs au site du Fridhaff.

**Séance publique :**

1. Approbation de l'ordre du jour

**Séance à huis clos\***

2. Affaires de personnel

- Admission de la démission volontaire d'un fonctionnaire
- Suites à réserver à l'affaire du receveur

**Séance publique :**

3. Envoi des communications du SIDE C aux délégués et aux secrétariats des communes membres
4. Extension du contrat d'exploitation de l'installation de compostage à Angelsberg (**annexe 1**)
5. Convention avec SERVET pour l'exploitation de trois aires de collectes régionales pour déchets verts (**annexe 2**)
6. Création de poste d'un fonctionnaire communal (**annexe 3**)
7. Divers

Les documents désignés ci-dessus comme « annexe » sont disponibles sur le site intra- et extranet [www.mysidec.lu](http://www.mysidec.lu) pour votre utilisation personnelle en toute confidentialité. Tous les dossiers figurant à l'ordre du jour sont consultables au siège syndical au plus tard pour le 13 juin 2022. L'envoi postal des documents n'est pas prévu. Pour des raisons de protection de données et vie privée, les dossiers susceptibles d'être traités à huis clos et / ou comprenant des données personnelles\* sont à consulter à l'administration du SIDE C.

Veuillez agréer, Madame le Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de notre parfaite considération.

Pour le bureau du SIDE C

Romain PIERRARD  
Président

